

SUCCÈS DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE SHOWROOMPRIVÉ, QUI LÈVE 256 MILLIONS D'EUROS

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

- Prix de l'offre fixé à 19,50 euros par action
- Offre souscrite pour un montant global de 226 millions d'euros sur Euronext Paris, ce montant pouvant être porté à environ 260 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation
- Showroomprivé lève 50 millions d'euros dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles
- La cession par les fondateurs, les entités affiliées à Accel Partners et Kilwa Investment S.A. (ensemble, les « **Actionnaires Cédants** ») d'une partie de leurs actions s'élève à environ 176 millions d'euros, ce montant pouvant être porté à environ 210 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation
- Investissement simultané par une entité de Vipshop Holding Limited (NYSE : VIPS) d'un montant total de 30 millions d'euros, représentant environ 13% du montant brut levé (environ 12% en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation)

LA PLAINE SAINT DENIS, LE 29 OCTOBRE 2015

SRP Groupe (« **Showroomprivé** » ou « **la Société** »), société tête de showroomprive.com, annonce aujourd'hui la réussite de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment B, code ISIN FR0013006558, mnémonique : SRP). Showroomprivé est un acteur du e-commerce innovant, en forte croissance et spécialisé dans la mode, présent en France, son marché principal, et dans huit autres pays européens.

Cette introduction en bourse a rencontré un grand succès auprès des investisseurs institutionnels français et internationaux, démontrant notamment l'attractivité du modèle de croissance rentable de Showroomprivé.

A l'occasion de cette opération, Showroomprivé a levé 50 millions d'euros dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles tandis que la cession par les Actionnaires Cédants d'une partie de leurs actions s'élève à 176 millions d'euros, ce montant pouvant être porté à environ 210 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation consentie par les fondateurs et les entités affiliées à Accel Partners.

Sur la base du prix d'introduction de 19,50 euros par action, la capitalisation boursière de Showroomprivé s'élève à environ 660 millions d'euros¹.

Les négociations (Compartiment B) des actions SRP Groupe devraient débiter le 30 octobre 2015 sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous la forme de promesses d'actions sur une ligne de cotation intitulée « SRP-PROMESSES » jusqu'à la date de règlement-livraison de l'offre à prix ouvert et du placement global (inclusive).

Le règlement-livraison de l'offre à prix ouvert et du placement global devrait intervenir le 2 novembre 2015. Les négociations des actions SRP Groupe sur le marché réglementé d'Euronext Paris devraient débiter le 3 novembre 2015.

¹ Sur une base diluée en tenant compte des options de souscription d'actions existantes. Sur une base non diluée, la capitalisation boursière de Showroomprivé s'élève à environ 640 millions d'euros.

L'introduction en bourse de Showroomprivé sur Euronext Paris a pour objectif principal d'accroître la visibilité et la notoriété du Groupe, d'accéder à une nouvelle source de financement, de diversifier sa base d'actionnaires, d'accroître sa flexibilité financière en vue de soutenir son développement en France et à l'international, et d'attirer et retenir les talents. L'opération offrira en outre une liquidité aux actionnaires actuels de la Société.

A cette occasion, David Dayan et Thierry Petit, co-fondateurs et co-CEOs de Showroomprivé, ont déclaré : « Nous sommes très heureux du succès de l'introduction en bourse de Showroomprivé, qui offre des perspectives nouvelles à notre entreprise. Grâce à la confiance des investisseurs dans notre business model et notre stratégie, nous allons investir davantage et continuer d'innover pour accélérer la croissance de Showroomprivé, en France et à l'international. »

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

Prix de l'offre

- Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 19,50 euros par action.
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière de Showroomprivé de 660 millions d'euros sur la base d'un nombre de 33 818 245 actions (comprenant 1 014 142 options de souscription d'actions) existantes à l'issue de l'offre (hors augmentation de capital réservée aux salariés).

Allocation de l'offre (hors exercice de l'option de surallocation)

- 11 199 716 actions ont été allouées au placement global (soit environ 218 millions d'euros ou 97 % des actions offertes).
- 403 747 actions ont été allouées à l'offre à prix ouvert (soit environ 8 millions d'euros ou 3 % des actions offertes).

Taille de l'offre et produit brut de l'offre (hors exercice de l'option de surallocation)

- 2 564 103 actions nouvelles ont été émises par Showroomprivé dans le cadre de l'offre.
- Le produit brut de l'émission des actions nouvelles par Showroomprivé est de 50 millions d'euros.
- 9 039 360 actions existantes ont été cédées par les Actionnaires Cédants, avant exercice de l'option de surallocation.
- Le produit brut de la cession d'actions existantes par les Actionnaires Cédants, avant exercice de l'option de surallocation, s'élève à 176 millions d'euros.

Option de surallocation

L'option de surallocation porte sur un maximum de 34 millions d'euros, soit un maximum de 1 740 519 actions additionnelles pouvant être cédées par les fondateurs et les entités affiliées à Accel Partners dans le cadre de l'offre.

L'option de surallocation est exerçable par Goldman Sachs International, en qualité d'agent stabilisateur, agissant au nom et pour le compte des intermédiaires financiers visés ci-dessous, en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de ce jour, soit, au plus tard, le 28 novembre 2015 (inclus).

INVESTISSEMENT SIMULTANÉ

De façon simultanée à l'offre et en sus des actions offertes dans le cadre de l'offre, Vipshop International Holdings Limited, une entité de Vipshop Holdings Limited (NYSE : VIPS) (« **Vipshop** »), a acquis 1 538 461 actions existantes pour un montant total de 30 millions d'euros.

L'investissement représente environ 13 % du montant brut agrégé levé dans le cadre de l'offre et de l'investissement simultané (environ 12 % en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation).

Un représentant de Vipshop rejoindra le conseil d'administration de Showroomprivé après la réalisation de l'investissement.

FLOTTANT

Le flottant s'élèvera à environ 35 % du capital de Showroomprivé à l'issue de l'offre (hors augmentation de capital réservée aux salariés) et pourra être porté à environ 41 % du capital en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

CALENDRIER DE L'OFFRE

- Les négociations des actions Showroomprivé (sous la forme de promesses d'actions) résultant de l'émission et de la cession débuteront le 30 octobre 2015 à 9 heures (heure de Paris) sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sur une ligne de cotation unique intitulée « SRP-PROMESSES ».
- Le règlement-livraison de l'offre est prévu le 2 novembre 2015.
- Le début des négociations des actions sur une ligne de cotation unique intitulée « SHOWROOMPRIVE » est prévu le 3 novembre 2015.
- La date limite d'exercice de l'option de surallocation par l'agent stabilisateur est fixée au 28 novembre 2015.

COMPOSITION DU CAPITAL

A l'issue de l'introduction en bourse, le capital social de Showroomprivé se décompose de la façon suivante² :

Actionnaires	Détenition à l'issue de l'Offre hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation			Détenition à l'issue de l'Offre après exercice intégral de l'Option de Surallocation		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽⁸⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽⁸⁾
Fondateurs						
Ancelle SARL ^{(1) (2)}	5 804 836	17,70%	23,23%	5 579 380	17,01%	23,14%
Victoire Investissement Holding SARL ⁽³⁾	3 889 789	11,86%	15,57%	3 737 357	11,39%	15,50%
Cambon Financière SARL ⁽⁴⁾	3 454 933	10,53%	13,83%	3 319 504	10,12%	13,77%
TP Invest Holding SARL ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	1 177 942	3,59%	4,71%	1 094 657	3,34%	4,54%
Total Fondateurs	14 327 500	43,68%	57,35%	13 730 898	41,86%	56,90%
Entités affiliées à Accel Partners⁽⁷⁾	2 835 000	8,64%	11,35%	1 691 083	5,16%	7,00%
Kilwa Investment S.A.	2 274 679	6,93%	4,55%	2 274 679	6,93%	4,72%
Vipshop International Holdings Limited ⁽⁹⁾	1 538 461	4,69%	3,08%	1 538 461	4,69%	3,19%
Autres actionnaires	225 000	0,69%	0,45%	225 000	0,69%	0,47%
Public	11 603 463	35,37%	23,22%	13 343 982	40,68%	27,70%
Total	32 804 103	100%	100%	32 804 103	100%	100%

⁽¹⁾ Société contrôlée par Monsieur David Dayan. ⁽²⁾ Sont également incluses les 52 707 actions détenues par Madame Aurélie Dayan, épouse de Monsieur David Dayan. ⁽³⁾ Société contrôlée par Monsieur Eric Dayan. ⁽⁴⁾ Société contrôlée par Monsieur Michaël Dayan.

⁽⁵⁾ Société contrôlée par Monsieur Thierry Petit. ⁽⁶⁾ Pour une description des actions gratuites et des options attribuées à Thierry Petit, le lecteur est invité à se reporter aux sections 11.4.3 et 11.4.4 de la présente note d'opération.

⁽⁷⁾ Elles désignent les fonds (gérés par Accel Partners) détenant les actions de la Société, dont les actions sont regroupées pour les besoins de l'information sur la détention actionnariale ci-dessus. Ces fonds sont les suivants : Accel London III L.P., Accel London Investors 2009 L.P., Accel Growth Fund

L.P., Accel Growth Fund Strategic Partners L.P., Accel Growth Fund Investors 2010 LLC, Accel IX L.P., Accel IX Strategic Partners L.P. et Accel Investors 2010 (B), LLC.

⁽⁸⁾ À compter de la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris, selon les statuts adoptés par l'assemblée générale du 25 septembre 2015, il est attribué un droit de vote double au profit des actions entièrement libérées ayant fait l'objet d'une détention continue au nominatif par un même actionnaire pendant une durée consécutive minimum d'au moins deux (2) ans. Pour le calcul de cette durée de détention, il est tenu compte de la durée de détention des actions de la Société précédant la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris. Le tableau ci-dessus prend en compte l'attribution de ces droits de vote double.

⁽⁹⁾ Filiale intégralement contrôlée par Vipshop Holdings Limited.

²Les chiffres du tableau sont sur une base non diluée et ne prennent pas en compte l'augmentation de capital réservée aux salariés.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Goldman Sachs International et Deutsche Bank agissent en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés.

BNP PARIBAS et Société Générale Corporate & Investment Banking agissent en qualité de Teneurs de Livre Associés.

CONSEIL FINANCIER

Rothschild & Cie agit en tant que conseil financier de la Société et de ses actionnaires dans le cadre de l'opération.

INFORMATIONS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 16 octobre 2015 sous le numéro 15-534, composé du document de base enregistré le 8 septembre 2015 sous le numéro I.15-066, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais au siège social de SRP Groupe, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.showroomprive-ipo.com) ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de la Société, 1, rue des Blés, ZAC Montjoie, 93212 La Plaine St Denis, France.

SRP Groupe attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du document de base et aux sections 2 et 11 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, l'image, la situation financière, les résultats ou les perspectives de SRP Groupe, ainsi que sur le prix de marché des actions SRP Groupe.

A PROPOS DE SHOWROOMPRIVE.COM

Showroomprivé est un acteur du e-commerce innovant, en forte croissance et spécialisé dans la mode. Il est présent en France, son marché principal, et dans huit autres pays européens. Puisant son identité à la fois dans l'univers de la mode et celui du web marketing, Showroomprivé s'est donné pour mission de réinventer la façon dont les femmes découvrent – et achètent – de nouveaux articles de mode en ligne. Sur ses applications mobiles ou son site Internet, le Groupe propose une sélection quotidienne soigneusement élaborée de marques, mêlant les plus grands noms aux nouveautés moins connues. Une présentation travaillée des ventes, le format attractif et en temps limité des ventes événementielles, ainsi que des remises de 50 % à 70 % sur le prix de vente public, contribuent à créer une expérience particulièrement séduisante pour les clients de Showroomprivé. Pour les marques partenaires, la plateforme du Groupe propose un canal de vente à la fois valorisant et efficace pour vendre leurs stocks excédentaires. Depuis sa création en 2006, le Groupe a connu une croissance rapide et rentable. À la fin de l'année 2014, le Groupe comptait 20,2 millions de membres. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 349,8 millions d'euros. Le Groupe emploie plus de 700 personnes.



CONTACT PRESSE

Brunswick

Candice Baudet Depierre, Morgane Le Gall, +33 1 53 96 83 83, showroomprive@brunswickgroup.com

Showroomprivé

Adeline Pastor, +33 1 76 21 19 46, adeline.pastor@showroomprive.com

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à SRP Groupe ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de SRP Groupe peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. SRP Groupe n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 16 octobre 2015 sous le numéro 15-534, composé du document de base enregistré le 8 septembre 2015 sous le numéro I.15-066, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais au siège social de SRP Groupe, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.showroomprive-ipo.com) ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de la Société, 1, rue des Blés, ZAC Montjoie, 93212 La Plaine St Denis, France. SRP Groupe attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du document de base et aux sections 2 et 11 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, l'image, la situation financière, les résultats ou les perspectives de SRP Groupe, ainsi que sur le prix de marché des actions SRP Groupe.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans un autre cas ne nécessitant pas la publication par SRP Groupe d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de SRP Groupe sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de SRP Groupe ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de SRP Groupe n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et SRP Groupe n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de divulgation au public du prix de l'offre (soit jusqu'au 28 novembre 2015 inclus), Goldman Sachs International, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 10-1 du règlement (CE) 2273/03 du 22 décembre 2003, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, Goldman Sachs pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 9 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 11 b) du règlement précité, Goldman Sachs, agissant pour le compte des établissements garants de l'offre, pourrait effectuer des surallocations dans le cadre de l'offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, de 5 % de l'offre (hors exercice de l'option de surallocation).